

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR

de la rencontre du 5 avril 2016

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 02 février 2016;
4. Présentation de Mme Annie Larouche, ressource d'expertise régionale.
5. Présentation sur la TÉVA;
6. Informations diverses;
7. Questions diverses;
 - 10.1 Recommandations aux commissaires
 - 10.2 _____
8. Courrier;
9. Date de la prochaine rencontre : 07 juin 2016;
10. Levée de l'assemblée.